



COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DU FINISTERE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Financière

Le 26 Septembre 2024 à LAMPAUL PLOUDALMEZEAU

L'Assemblée Générale du Comité Départemental de Rugby du Finistère s'est tenue à LAMPAUL PLOUDALMEZEAU le jeudi 26 Septembre 2024.

La Commission de vérification des pouvoirs et des procurations était représentée par Monsieur Francis MONTARDON (Monsieur GUILLE Patrick s'étant excusé pour son absence). Gaël PRIGENT, salarié au CD29 Rugby, a été désigné auprès de cette Commission pour un soutien logistique et opérationnel.

La Commission de Vérification aux Comptes était représentée par Mme Gabrielle HEMERY, Présidente, et Mme Odile COSTIOU, membre.

Etaient présents les membres élus au Comité Directeur du CD29 Rugby cités ci-après : Jean-Louis BERGEAULT, Jean-Louis COMTE, Eric COSTIOU, Sabrina GALLIOU, Isabelle L'HOSTIS, Stéphanie MILIN Epouse BRIANT.

Monsieur Joël RENAULT représentait le CDOS Finistère ; Madame la Maire de LAMPAUL PLOUDALMEZEAU nous a rejoint en cours de séance. le Conseil Départemental du Finistère, invité, s'est excusé.

De 18h45 à 19H30, la Commission de Vérification des pouvoirs et des procurations a procédé à l'émargement des listes par les représentants des clubs finistériens, et nous a remis le registre des pouvoirs et procurations ci-après :

Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2024 - Registre des Pouvoirs-Procurations et des suffrages exprimés							
Club	Code Club	Président.e du club	nombre de voix	Nom du porteur	licencié 2024/2025	pouvoir/procuration conforme	suffrage (nombre de voix)
BREST Bretagne Rugby	8045E	Arnaud SERFATI	0	BERGEAULT	X	1	0
RC Carhaix	6144D	Yoann TOULGOAT	6				
RFC Kastellin	6267M	Joëlle BOURHIS	4	MONTARDON	X	1	4
RC Concarnois	6360N	Loic TANNEAU	11	TANNEAU	X	1	11
Douarnenez R.A.C	7371C	Jean-Michel LE HIR	7	BERGAULT	X	1	7
RC L'Aber	7105Y	Jacques SOUBIGOU	5	SOUBIGOU	X	1	5
RC L'Hermine - Ploudalmezeau	7216R	Arnaud KERNEIS	5	KERNEIS	X	1	5
RC La Feuillée	7891U	Yannick JAOUEN	4	PIVOT	X	1	4
U.R. Landerneau	6770J	Nolwen KERGOAT	6	KERGOAT N.	X	1	6
R.C. Landivisien	4359N	Jérôme GUENNEC	9	GUENNEC	X	1	9
Le Relecq Kerhuon Rugby	7420D	Olivier BENARD	10	BENARD	X	1	10
RC Pays de Morlaix	6982P	François KERDONCUFF	9	SERRANO			0
RC Plabennec	5919J	Roland PIRIOU	11	KERVELLA	X	1	11
Plouzané AC	6107N	Julien LEFRANCOIS	12	LE BARS	X	1	12
RC Bigouden - Pont L'Abbé	4363T	Michel HILLION	6	HILLION	X	1	6
RC Quimpérois	4364U	Jean-Paul MONGEAT	12				
ROC Kemperlé	6991Z	Arnaud BETTIOU	6	TANNEAU	X	1	6
RC Iroise - St Renan	6074C	Thibault UGUEN	8	HEMERY	X	1	8
TOTAL			18	131		15	104
POURCENTAGE DE PARTICIPATION :						83,33%	79,39%

16 clubs étaient présents ou représentés, mais en raison d'un défaut de licence 2024-2025, seuls 15 clubs (Soit 83.33 %) ont pu s'exprimer lors des votes ; ils réunissaient 104 voix / 131 (soit 79.39%).

L'Ordre du jour de cette Assemblée Générale Financière portait sur les points suivants :

- Présentation de l'exercice 2022/2023 : approbation des comptes et affectation du résultat
- Présentation du prévisionnel 2023/2024
- Lecture et approbation de l'annexe au règlement financier du CD29 Rugby - dispositions financières 2023/2024

IL

I- Présentation de l'exercice 2023-2024

L'activité dont il a été rendu compte est reflétée par les comptes de l'exercice 2023-2024.

La vérification aux comptes s'est tenue le 20 Août 2024 à MORLAIX, en la présence de Gabrielle HEMERY et Odile COSTIOU, membres de la Commission, Isabelle L'HOSTIS, trésorière adjointe du CD29 Rugby et Eric COSTIOU, Trésorier Général du CD29 Rugby. A l'issue des contrôles, qui n'ont fait apparaître aucune erreur ou omission de nature à entacher la sincérité des comptes et ont permis à la Commission de constater la régularité et la bonne tenue de la comptabilité, la Commission de Vérification aux Comptes propose à l'Assemblée Générale d'accepter sans réserve les comptes de l'exercice 2023/2024 et de donner quitus au Comité Directeur du CD29 Rugby de sa gestion en adoptant les résolutions qui lui seront soumises.

Pour l'exercice 2023-2024, le total des produits a atteint 140 744.35 € (non inclus les contributions volontaires en nature) - contre 117 504.05 € pour l'exercice précédent.

En regard, les charges se sont élevées à 158 936.38 € (non inclus les contributions volontaires en nature) - contre 117 944.78 € pour l'exercice précédent.

En conclusion, l'exercice 2023-2024 accuse une perte nette de 18 192 euros et 03 centimes - Pour mémoire, le solde déficitaire de la saison 2022-2023, d'un montant de 440.73 euros, avait été imputé à la réserve de l'association, qui s'élevait en conséquence à 88 709.32 € au 30/06/2023. Le déficit constaté lors de l'exercice 2023/2024 portera le montant de la réserve de l'association à 70 517.29 € ;

Le Compte 106 est composé des réserves suivantes au 30/06/2023 :

- * fonds dédié aux salaires : 28 000 €
- * fonds dédiés à la formation des salariés : 6 000 € (voir le prévisionnel 2024-2025, et le vote N° 4 en suivant)
- * fonds dédié au renouvellement du parc automobile : 31 200 €.

II- Présentation du budget prévisionnel 2024-2025

Le budget prévisionnel de la saison 2024-2025, établi en juin 2024, se basait sur les données de l'exercice 2023-2024, en considérant :

Recettes :

- * le soutien des partenaires institutionnels, d'après le chiffrage de l'exercice précédant et en fonction des demandes de subvention déposées (ANS, Conseil Départemental du Finistère, Préfecture du Finistère) -- les produits sur exercices antérieurs résultant de l'affectation au prorata temporis des subventions (année civile) versées après le 30 juin
 - * le soutien de la FFR, avec le plan de subventionnement octroyé au CD pour la saison 2024-2025 (aides renforcées et fléchées)
 - * la cotisation des clubs au titre du fonctionnement et de la mutualisation des salaires et des actions, est estimée sur la base de 3800 licenciés joueurs
 - * le fonctionnement de la section sportive Kérichen à BREST calculée sur 30 effectifs
 - * des interventions salariés en augmentation (emploi d'un CDI 80% au 01/01/2024 en plus des 2 emplois sportifs existants, pouvant assurer des prestations de service supplémentaires)
 - * le déblocage du compte 1064 - fonds dédié à la formation du salarié, pour la prise en charge des frais annexes au DEJEPS, qui ne sont pas financés par l'AFDAS (voir vote en suivant)
- le reste étant à l'identique des années passées (partenariat Intersport, interventions des CTD, quotes-parts et ventes)



Dépenses :

- * liées au fonctionnement (incluant les frais de réunion, de réception, les déplacements des élus, les frais de réception) : 9 630.50 €, représentent 6.05 % du budget
- * les frais de personnel (3 CTD et 1 emploi administratif représentant 3.3 ETP) : 108 272.50 €, représentent 68.07 % du budget
- * les frais liés à l'entretien du matériel et des véhicules (véhicules de service et remorque, structures gonflables, informatique) : 3 750 €, représentent 2.36 % du budget
- * les actions de formation des dirigeants / joueurs, les actions sportives (R5, EDR, Trophée EDR Penn Ar Bed, Sélections Jeunes et les Centres d'Entraînement Jeunes, Rugby Scolaire, Rugby au féminin, la Cohésion sociale) et les aides aux clubs : 37 400 €, représentent 23.51 % du budget.

III- L'annexe au règlement financier du Comité Départemental de Rugby du Finistère - dispositions pour la saison 2024/2025

Le règlement financier du Comité Départemental du Finistère, s'articule en deux parties :

- le règlement financier : les dispositions générales (articles 1 à 7). Il a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Financière du 17 Octobre 2020
- l'annexe au règlement financier : les dispositions prévues pour la présente saison sportive (articles 1-1 à 4-3)

Les dispositions des aides aux clubs évoluent cette saison :

- le montant de la location de structure gonflable : 50 € par journée par structure
- l'aide aux clubs au travers de la gratuité des structures gonflables pour les actions estivales conduites en QPV, ZRR et Zone blanche.
- l'aide aux clubs accueillant un tournoi scolaire : l'aide n'est pas maintenue, puisque cette action peut être subventionnée par l'ANS PSF.
- l'aide aux clubs pour la formation de leurs licenciés aux gestes de 1ers secours : l'aide n'est pas maintenue, car la Ligue Bretagne de Rugby proposera à compter de cette saison des sessions de formation au PSC1 pour un coût de 5€ / licencié

En outre, il a été décidé lors du Comité Directeur en date du 29 août 2024 :

- une réévaluation de la contribution aux frais d'encadrement sportif (incluant une dotation vestimentaire) demandée aux parents des élèves du pôle départemental de Kérichen, portant celle-ci de 120 € à 130 €, et ce à compter de l'année scolaire 2024-2025
- pour les déplacements avec les collectifs jeunes, financés par le CD29 Rugby, incluant au moins une nuitée : participation du club sur la base d'un forfait de 25€ / joueur, quelque soit le nombre de nuitées
- Pour le médecin élu au CD29 Rugby, dès lors qu'il n'est pas fait application des dispositions de l'article 41-b du règlement financier de la LRBR : prise en charge par le CD29 Rugby de la différence entre le coût fédéral d'affiliation "MED" et le coût fédéral d'affiliation "VOL"
- Pour le salarié administratif / communication : prise en charge par le CD29 Rugby du coût fédéral d'affiliation "VOL"

IV- Résultat des votes

1- Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2024

total des voix présentes : 104
nombre de voix "contre" : 0
nombre d'abstentions : 0

Avec 104 voix / 104, les comptes annuels de l'exercice 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité des voix présentes

IL



2- Sur l'affectation du déficit de l'exercice 2023/2024

*** Proposition : imputation du déficit s'élevant à 18 192 euros et 03 centimes de la réserve de l'association**

total des voix présentes : 104
nombre de voix "contre" : 0
nombre d'abstentions : 0

Avec 104 voix / 104, l'affectation du déficit à la réserve de l'association est approuvée à l'unanimité des voix présentes

3- Approbation du budget prévisionnel 2024/2025

total des voix présentes : 104
nombre de voix "contre" : 0
nombre d'abstentions : 0

Avec 104 voix / 104, le budget prévisionnel pour la saison 2024-2025 est approuvé à l'unanimité des voix présentes

4- Sur le déblocage du compte 1064- fonds dédié à la formation (6000 €)

*** Proposition : déblocage du fonds dédié à la formation, pour le financement des frais annexes au DEJEPS**

total des voix présentes : 104
nombre de voix "contre" : 0
nombre d'abstentions : 0

Avec 104 voix / 104, le déblocage du compte 1064 est approuvé à l'unanimité des voix présentes.

5- Approbation de l'annexe au Règlement financier du CD29 Rugby - dispositions applicables pour la saison 2024-2025

total des voix présentes : 104
nombre de voix "contre" : 0
nombre d'abstentions : 0

Avec 104 voix / 104, l'annexe au règlement financier du CD29 Rugby - dispositions pour la saison 2024-2025 est approuvée à l'unanimité des voix présentes

Fait à MORLAIX, le 29 Septembre 2024.

Isabelle L'HOSTIS
Présidente du CD29 Rugby

Eric COSTIOU
Trésorier Général du CD29 Rugby

